



Donner la mort n'est pas un soin !

Nous entendons parler du projet de loi relatif à la fin de vie, et d'une possible légalisation de l'euthanasie. Les prises de position sont multiples et diverses. Le sujet paraît complexe pour au moins deux raisons.

1. Les réalités ne sont pas nommées : appeler « aide à mourir » le fait de donner la mort est un euphémisme qui a souvent été dénoncé. Donner la mort, même à une personne qui la réclame, est toujours une euthanasie. Or, **par les soins palliatifs, les soignants aident les personnes à mourir sans jamais provoquer leur mort mais en les soignant et en les accompagnant de telle sorte qu'elles ne souffrent pas.** Il est important de connaître la nature des soins palliatifs.
2. Parmi ces soins, il y a la sédation. Celle-ci peut être soit réversible (la personne malade ne perd conscience que pendant un certain temps), soit profonde et continue jusqu'au décès. Ni l'une ni l'autre ne consiste à accélérer la mort ou à la provoquer. **L'intention est claire : soulager la souffrance sans jamais donner la mort mais en la laissant venir et en l'acceptant. Cette réalité de l'intention est fondamentale et souvent oubliée ou méconnue dans les débats !**

Sur ce sujet, le pape Jean-Paul II a consulté tous les évêques. Fort de leur réponse, il a publié le 25 mars 1995 *L'Évangile de la Vie*. Il y écrit ceci : **« Par euthanasie au sens strict, on doit entendre une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés. »** (n. 65)

Plus loin, le Pape évoque le motif de l'euthanasie : la compassion. **« On doit dire de l'euthanasie qu'elle est une fausse pitié, et plus encore une inquiétante "perversion" de la pitié : en effet, la vraie "compassion" rend solidaire de la souffrance d'autrui, mais elle ne supprime pas celui dont on ne peut supporter la souffrance. »** Le geste de l'euthanasie paraît d'autant plus une perversion qu'il est accompli par ceux qui – comme la famille – devraient assister leur proche avec patience et avec amour, ou par ceux qui, en raison de leur profession, comme les médecins, devraient précisément soigner le malade même dans les conditions de fin de vie les plus pénibles. » (n. 66)

Avant de parler de la compassion, le Pape a fait une déclaration solennelle : **« En conformité avec le Magistère de mes Prédécesseurs et en**

communauté avec les Évêques de l'Église catholique, je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. » (n. 65) Ici, il renvoie au texte du Concile Vatican II qui expose l'infaillibilité pontificale.

Le 14 juillet 2020, le Vatican a publié un long texte au titre évocateur *Le bon Samaritain*. Il souligne la justesse des soins palliatifs. On y lit : « L'expérience des soins médicaux part de cette condition humaine, marquée par la finitude et la limite, qui est la vulnérabilité. [...] **Le fait que nous soyons des créatures "finies" et en même temps destinées à l'éternité révèle tant notre dépendance à l'égard des biens matériels et de l'aide mutuelle des hommes, que notre lien original et profond avec Dieu.** Cette vulnérabilité fonde l'éthique des soins, en particulier dans le domaine médical, comprise comme une sollicitude, une attention, un partage et une responsabilité envers les femmes et les hommes qui nous sont confiés parce qu'ils ont besoin d'assistance physique et spirituelle. »